

(1)

(N<sup>o</sup> 77.)

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1863.

## GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

*Demande du sieur Charles-Adolphe-Narcisse MAYAUDON.*

LÉOPOLD, *Roi des Belges,*

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la demande du sieur Charles-Adolphe-Narcisse Mayaudon, demeurant à Saint-Hubert, né à Virton, le 24 octobre 1828, tendante à obtenir la grande naturalisation;

Vu le § 2 de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1835;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

### ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Charles-Adolphe-Narcisse Mayaudon.

*Le Secrétaire,*

A. DE PAUL.

*Le Président,*

H. DE BROUCKERE.

---